

I - LISTE DES ANALYSES EN BACTERIOLOGIE DES EAUX

a) – ANALYSES BACTERIOLOGIQUES (LAB GTA 23)		
<i>Germes</i>	<i>Normes</i>	<i>Unité</i>
* - <i>Legionella</i> et <i>Legionella pneumophila</i> : Méthode par filtration	NF T 90-431	UFC/l
* - Micro-organismes revivifiables à 22° : Méthode par incorporation	NF EN ISO 6222	UFC/ml
* - Micro-organismes revivifiables à 36° : Méthode par incorporation	NF EN ISO 6222	UFC/ml
* - Coliformes totaux dans les eaux propres : Méthode par filtration	NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000	UFC/100ml
* - <i>Escherichia coli</i> dans les eaux propres : Méthode par filtration	NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000	UFC/100ml
* - Entérocoques dans les eaux propres : Méthode par filtration	NF EN ISO 7899-2	UFC/100ml
* - <i>Escherichia coli</i> dans les eaux douces, résiduaires et salines : Méthode NPP	NF EN ISO 9308-3	UFC/100ml
* - Entérocoques intestinaux dans les eaux douces, résiduaires et salines : Méthode NPP	NF EN ISO 7899-1	UFC/100ml
- Staphylocoques : Méthode par filtration	NF T 90-412	UFC/100ml
* - <i>Pseudomonas aeruginosa</i> : Méthode par filtration	NF EN ISO 16266	UFC/100ml
* - Spores des ASR (microorganismes Anaérobies Sulfite-Réducteurs) : Méthode par filtration	NF EN 26461-2	UFC/100ml
b) – ESSAIS SUR SITE (LAB GTA 29)		
<i>Paramètres</i>	<i>Normes</i>	<i>Unité</i>
* - Température	MO02MAQ03 (interne)	°C
* - Détermination du pH	NF EN ISO 10523	unité pH
* - Détermination de la Conductivité	NF EN 27 888	µS/cm à 25°C
* - Dosage du Chlore libre et du Chlore total	NF EN ISO 7393-2	mg/l de Cl ₂
* - Oxygène dissous ou Taux de saturation en O ₂	NF EN 17289	mg/l de O ₂ ou %
- Aspect	Qualitatif	/
- Couleur	Qualitatif	/
- Odeur	Qualitatif	/
- Salinité Unité de Salinité Pratique	MO02MAQ03 (interne)	PSU
c) – ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUE (LAB GTA 05)		
<i>Paramètres</i>	<i>Normes</i>	<i>Unité</i>
- Turbidité Unité Néphélométrique Formazine	NF EN ISO 7027	NFU

N.B. : *Analyses sous accréditation COFRAC

II – ECHANTILLONNAGE - PRELEVEMENT EN BACTERIOLOGIE DES EAUX

- * - Prélèvement d'eau de consommation (Distribution) pour analyse : FDT 90-520
- Prélèvement d'eau de consommation (Production-Ressource) pour analyse : FDT 90-520
- Prélèvement d'eau de loisir pour analyse : FDT 90-521
- * - Prélèvement d'eau pour recherche de légionelles : FDT 90-522

N.B. : *Prestation sous accréditation COFRAC

III - CRITERES D'ACCEPTABILITE DES ECHANTILLONS EN BACTERIOLOGIE DES EAUX

Exigences Particulières

- 1) Fiche de Demande d'Analyses dûment complétée
- 2) Echantillon bien identifié

 LDA 11	<i>Type document</i> : ENREGISTREMENT	<i>Réf.</i> : EN143MAQ07 <i>Indice révision</i> : 00 <i>Date d'application</i> : 14/04/25 <i>Pagination</i> : 2/2
	<i>Titre document</i> : LISTE des PRESTATIONS, des CRITERES D'ACCEPTABILITE des ECHANTILLONS et de disponibilité des RESULTATS en BACTERIOLOGIE DES EAUX	

- 3) Flacons plastiques remplis jusqu'au bord et sans présence d'air pour les analyses physico-chimiques
- 4) Transport dans une enceinte réfrigérée pour les prélèvements hors légionelle
- 5) Transport à température ambiante pour les prélèvements légionelle, séparer les eaux froides et les eaux chaudes

Exigences Particulières

1) Bactériologie hors légionelles

- 1 flacon stérile de 500 ml contenant 10 mg de Thiosulfate (soit 20 mg/l) pour l'eau de consommation
- 1 flacon de 500 ml stérile pour l'eau souterraine
- 1 flacon de 500ml ou 150 ml stérile pour l'eau de surface
- Le délai de réception après prélèvement doit être inférieur à 6h pour une qualité optimale des analyses
- Les échantillons doivent parvenir au laboratoire de préférence en début de semaine

2) Légionelles

- 1 flacon stérile de 500 ml contenant 10 mg de Thiosulfate (soit 20 mg/l) pour contrôle du réseau
- 1 flacon stérile de 1000 ml contenant 20 mg de Thiosulfate (soit 20 mg/l) pour contrôle d'exposition
- Le délai de réception après prélèvement doit être inférieur à 24h à température ambiante ou exceptionnellement à 48h.
- Le partenaire doit prévenir le laboratoire avant d'amener l'échantillon

N.B. : Lorsque les exigences ne sont pas respectées, le laboratoire se réserve le droit :

- soit de refuser l'échantillon en prévenant le partenaire
- soit d'ajouter une observation sur le rapport d'essais

C – DISPONIBILITE DES RESULTATS

Les délais maximums des disponibilités des résultats par type de prélèvements sont précisés en jours ouvrés.

1) Bactériologie hors légionelles : 6 jours

2) Légionelles : 15 jours